

Sanodye Brun R

Page 1

Référence : KS6855

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Contrôlé selon SIMDUT: non**Section 01 - Identification du produit et de la compagnie****Identification de la compagnie:**

Clariant (Canada) Inc.
2 Lone Oak Court
Toronto, Ontario, M9C 5R9
N° de téléphone: +1 514-832-2559

Information sur la substance/préparation:

ESHA
Phone (514) 832 2559, Fax (704) 330 1505
Canada.PS@Clariant.com

N° de téléphone d'urgence: +1 CANUTEC (613) 996-6666**Nom commercial:** Sanodye Brun R**Numéro du produit:** 102010**Famille chimique:** Colorant azoïque
anionique**Usage:** Colorant à l'aluminium**Section 02 - Identification des dangers****Effets de l'exposition:**

Toutes les données toxicologiques disponibles sont indiquées à la section 11. Aucune autre information n'a été trouvée dans la littérature pour tous autres effets à une exposition et aucune évaluation sur la santé est possible. Par conséquent, manipuler avec soin et éviter les exposition inutiles.

Inscrit comme produit cancérigène: IARC: non
NTP: non
OSHA: non
Autre: non

Section 03 - Composition / Information sur les ingrédients**Ingrédients dangereux:**

Aucun ingrédient dangereux

Section 04 - Premiers soins**Après l'inhalation:**

Porter la victime à l'air frais. Lui donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si elle a cessé de respirer ou si elle respire difficilement. Des soins médicaux appropriés sont requis sans tarder. Ne pas faire boire si la victime s'est évanouie.

Référence : KS6855

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Après un contact avec la peau:

Enlever tout vêtement souillé et laver les parties atteintes avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Si des rougeurs ou une irritation surviennent, consulter un médecin.

Après un contact avec les yeux:

Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.

Après l'ingestion:

En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

Note au médecin/Traitement:

Aucun(e) à notre connaissance.

Section 05 - Mesures de lutte contre les incendies

Point d'éclair: non applicable

Moyens d'extinction: tous

Procédure spéciale de lutte contre l'incendie:

Refroidir les récipients ainsi que les parties métalliques par arrosage ou pulvérisation d'eau.

Risques particuliers de feu et d'explosion: Les poussières organiques ont un potentiel d'explosivité en présence d'étincelle électrostatique et de flamme. Maintenir la propreté des lieux pour le contrôle de la poussière.

Produits de combustion dangereux:

Oxydes de carbone
oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre

Énergie minimale d'allumage: < 10 J

Risque d'explosion de poussière.
Méthode: tube de Hartmann modifié

Section 06 - Mesures en cas de déversements accidentels**Mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite:**

Porter l'équipement de protection approprié. Balayer ou pelleter et mettre dans des contenants prévus à cet effet. Utiliser des outils anti-étincelles; éliminer les sources d'ignition. Au besoin mouiller avec un liquide inerte afin de réduire la quantité de poussière. Si le produit est fondu, laisser solidifier avant de nettoyer l'endroit de la perte. Ne pas permettre au produit d'atteindre les égouts ou les cours d'eau.

Section 07 - Entreposage et manutention**Précautions lors de la manipulation:**

Conservé le récipient bien fermé.

Autres informations sur les conditions d'entreposage:

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Conservé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Section 08 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire:	Respirateur avec un filtre à poussière
Protection des mains:	Gants en caoutchouc ou en plastique
Protection des yeux:	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Autre équipement de protection:	Porter un vêtement de travail lors de la manipulation pour éviter un contact avec la peau.

Section 09 - Propriétés physiques et chimiques

État:	granulé
Couleur:	brun rouge
Odeur:	non précisé
pH:	approximativement 9 (20 °C, 5 g/l)
Solubilité dans l'eau:	> 300 g/l (20 °C) soluble
Point de fusion :	non applicable
Point d'ébullition :	(1,013 hPa) non applicable
Densité en vrac:	800 kg/m ³

Section 10 - Stabilité et réactivité

Décomposition thermique:	190 °C Méthode: test de décomposition isopéribolique
Stabilité chimique:	Stable
Polymérisation dangereuse:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Conditions à éviter: Aucun(e) à notre connaissance.
Incompatibilité avec (Conditions à éviter) :	Aucun(e) à notre connaissance.
Produits de décomposition dangereux :	aucun, si l'utilisation et la manipulation sont conformes aux notices techniques.

Section 11 - Informations toxicologiques

Irritation cutanée:	Non irritant. (lapin) Méthode: 16 CFR 1500.41
Irritation cutanée:	Non irritant. (lapin) Méthode: OCDE Ligne directrice 404
Irritation oculaire:	Non irritant. (lapin) Méthode: 16 CFR 1500.42

Sanodye Brun R

Page 4

Référence : KS6855

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Irritation oculaire: Non irritant. (lapin)
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Section 12 - Informations écologiques**Informations sur le produit:**

Biodégradation: approximativement 32 % (14 d, COT)
Méthode: Méthode HOECHST

Toxicité sur les poissons: CL0 > 100 mg/l (48 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
Méthode: mod. routine bioassay method /1.11.74

Toxicité sur les bactéries: CI50 > 100 mg/l (boue activée)
Méthode: méthode ETAD 103

Demande chimique en oxygène (DCO): 600 mg/g
Méthode: Test interne SANDOZ

Demande biologique en oxygène (DBO): 52 mg/g
Méthode: Test interne SANDOZ
5 d

Remarques:
donnée non disponible

Section 13 - Information pour l'élimination

Information sur l'élimination des déchets:
Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Section 14 - Information sur le transport

TDG Marchandise non dangereuse
IATA Marchandise non dangereuse
IMDG Marchandise non dangereuse

Section 15 - Informations réglementaires**Statut réglementaire**

LIS: oui
LES: non
Tous les composants de ce produit sont inscrits sur la LIS/Canada.

LCPE

Inscrit sur la liste prioritaire: non
Inscrit sur la liste des substances toxiques: non

INRP non

Statut TSCA:

Sanodye Brun R

Page 5

Référence : KS6855

Date de révision : 01/15/2014

Version : 2 - 0 / CDN

Date d'impression : 01/15/2014

Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire TSCA.

FDA:

Ce produit n'est pas enregistré avec la FDA.

Section 16 - Autres informations

L'information contenue dans la présente fiche signalétique constitue, à notre connaissance, un résumé exact des données disponibles à la date de sa préparation. Clariant (Canada) Inc. ne peut être tenue responsable de l'application ou de l'utilisation de cette information dans les situations indépendantes de sa volonté ou en dehors de l'usage normal et prévu de son produit. Clariant (Canada) Inc. décline toute responsabilité pour les dommages ou blessures pouvant résulter de l'utilisation de ce produit.